

## Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

*Premier rapport annuel du Conseil d'éthique de l'industrie québécoise des boissons alcooliques sous la présidence de Robert Dutton :*

### **De l'espoir à l'horizon malgré la poursuite de situations inacceptables**

**Montréal, le 12 mars 2019** – Le Conseil d'éthique de l'industrie québécoise des boissons alcooliques a rendu public ce matin son douzième rapport annuel sur les pratiques de l'industrie en matière de communication, de commercialisation et de promotion de l'alcool. Il s'agit du premier rapport publié depuis que M. Robert Dutton a succédé à M<sup>e</sup> Claude Béland, à qui il rend un vibrant hommage, à la présidence de l'organisme. Le Conseil y indique que malgré certains éléments décevants du passé des signaux pointent vers une amélioration possible à plusieurs égards pour l'avenir.

#### **Des déceptions et des signaux positifs**

Dans son rapport 2018, le Conseil signale quelques déceptions et inquiétudes. Le contournement du prix de la bière, qui s'est poursuivi de plus belle en 2018, devenant presque banal, en est une et non des moindres.

Le Conseil se dit également déçu que seule une de ses nombreuses recommandations ait trouvé écho dans la loi 170 modernisant le régime juridique applicable aux permis d'alcool et modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques. Pour l'organisme, il s'agit réellement d'une occasion manquée de mieux régler le domaine.

« Le Conseil conserve malgré tout une certaine dose d'optimisme car il compte bien influencer positivement les débats du comité consultatif de la Régie des alcools, des courses et jeux et proposer des avenues qui respectent les règles de déontologie » a souligné le président du Conseil d'éthique, M. Robert Dutton, qui rappelle par ailleurs que tout n'est pas noir dans le rapport de 2018.

« Le Conseil d'éthique se réjouit du fait que plusieurs entreprises et organismes qui ont adhéré au code d'éthique l'aient consulté en amont du processus de prise de décision sur le type d'étiquetage et d'emballage à apporter à leurs produits, de même que sur leurs pratiques publicitaires et promotionnelles. Cela démontre une meilleure prise de conscience et une plus grande sensibilité aux questions d'éthique dans la commercialisation de leurs produits », a-t-il déclaré.

Des progrès importants ont été accomplis dans les dernières années, notamment dans le domaine des publicités des producteurs d'alcool. Le Conseil est cependant sans équivoque : si l'on souhaite voir de grandes améliorations en termes d'éthique au sein de l'industrie québécoise des boissons alcooliques, il faudra mieux la responsabiliser, et surtout, mieux encadrer ses pratiques commerciales et promotionnelles.

## Les plaintes en bref

En 2018, le Conseil d'éthique a traité 10 dossiers de plaintes provenant d'autant de personnes et d'organismes.

- 5 bars et organisateurs d'événements tenus dans des bars se sont illustrés par diverses actions, dont le sexisme et le recours à la sexualité, ainsi que la promotion de la consommation excessive. Elles ont toutes été retenues.
- 4 plaintes ont été portées contre des producteurs dont 2 ont été retenues.
- Une plainte a été portée contre la SAQ qui a corrigé la situation.
- Des plaintes ont été reçues pour des établissements de 5 régions différentes :
  - Québec
  - Montréal
  - Saint-Georges-de-Beauce
  - Trois-Rivières
  - La Pocatière
- Quoique n'ayant pas reçu de plaintes à l'encontre des multiples promotions faites par des chaînes de magasins d'alimentation, des épiceries et des dépanneurs pour contourner le prix minimum de la bière, le Conseil n'en a pas moins constaté que cette pratique inacceptable se poursuivait.
- Enfin, le Conseil a statué sur 4 demandes de producteurs et de détaillants qui souhaitaient valider à l'avance la conformité au code d'éthique de certaines de leurs pratiques.

## Coup d'œil sur l'avenir

L'année 2019 donnera au Conseil d'éthique l'occasion de mener des réflexions, de faire des interventions et de proposer des pistes de solution qui permettraient de mieux intégrer les règles d'éthique dans l'industrie de l'alcool, comme dans la société en général, et particulièrement chez les décideurs politiques.

« Nous poursuivrons notre travail de sensibilisation en se penchant notamment sur l'importance de ne pas opposer, mais plutôt de concilier les divers impératifs commerciaux et déontologiques, afin d'intégrer l'éthique dans la manière de mener les affaires », a conclu Robert Dutton.

## À propos du Conseil d'éthique de l'industrie québécoise des boissons alcooliques

Créé en 2006, le Conseil d'éthique de l'industrie québécoise des boissons alcooliques est un organisme d'autoréglementation qui a pour mandat de voir à l'application du code d'éthique dont se sont dotés les distillateurs, les vigneron et producteurs de vin, les producteurs de cidre, les agents promotionnels, la Société des alcools du Québec et auquel ont adhéré les associations de restaurateurs, de chaînes de restaurants, de propriétaires de bars, tavernes et brasseries et, en 2018, l'Association des microbrasseries du Québec.

-30-

**Source :** Conseil d'éthique de l'industrie québécoise des boissons alcooliques

**Pour informations supplémentaires et entrevues :**

Yentl Béliard-Joseph – 514 667-0196, poste 429 – ybeliardjoseph@tactconseil.ca